

# Pauvreté en Suisse

BETTINA FREDRICH, Caritas Suisse

Le présent chapitre concerne l'Objectif de développement durable (ODD) 1 de l'Agenda 2030 «Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde», en particulier les cibles 1.3, 1.5, et 1.b. Sont également abor-

dés les sujets des ODD suivants: ODD 3 «Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge», ODD 4 «Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de

la vie», ODD 5 «Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles», ODD 8 «Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous».

En vertu de l'article 41 de la Constitution fédérale, la Confédération et les cantons s'engagent, en complément de la responsabilité individuelle, à ce que toute personne bénéficie de la sécurité sociale et puisse exercer un travail dans des conditions équitables, que les familles et les enfants soient protégés et encouragés, que toute personne puisse trouver un logement à des conditions abordables, que les jeunes puissent bénéficier d'une formation initiale et les personnes en âge de travailler d'une formation continue. En outre, l'article 12 stipule le droit d'obtenir de l'aide dans des situations de détresse: «Quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine.». Ces bases légales correspondent à l'ODD 1 de l'Agenda 2030. Cependant, en Suisse, 615'000 personnes sont affectées par la pauvreté, plus de 1,2 million en sont menacées et depuis deux ans la pauvreté s'y accroît à nouveau.

Les familles monoparentales, les familles avec trois enfants et plus ainsi que les personnes peu qualifiées sont particulièrement affectées par la pauvreté. Cette situation est due tant à l'évolution économique engendrant une augmentation des pertes d'emploi qu'à une pluralisation des formes de vie familiale. **Simultanément, l'assurance-chômage et l'assurance-invalidité diminuent leurs prestations depuis 15 ans.** De nombreuses personnes ayant auparavant bénéficié de prestations des assurances mentionnées sont à présent dépendantes de l'aide sociale.

> voir également: Moyens de mise en œuvre

## Défis institutionnels et de contenu

La prévention et la lutte contre la pauvreté sont confrontées à des défis institutionnels et de contenu. En raison de son caractère transversal, la politique de prévention et de lutte contre la pauvreté est exigeante et complexe. Elle ne se limite pas à la politique sociale, mais concerne également la politique familiale, fiscale, celle du marché de l'emploi, du logement et de l'éducation. Dans le

système fédéral suisse, un bon nombre de ces politiques sont régies à différents niveaux étatiques (commune, canton, Confédération). Il s'ensuit une politique de prévention et de lutte contre la pauvreté multiforme et complexe avec des réglementations divergentes selon les régions. Il n'existe pas en Suisse de politique de prévention et de lutte contre la pauvreté coordonnée au niveau fédéral. La Confédération ne s'engage que depuis peu dans la politique de prévention et de lutte contre la pauvreté. Suite à des interventions parlementaires et une première conférence sur la pauvreté, la Confédération a lancé en 2013 le « Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté », mis en œuvre en coopération avec les cantons, les villes, les communes et des organisations privées jusqu'à fin 2018. Des bases scientifiques ont été élaborées, des approches innovantes expérimentées, des instruments pratiques mis à disposition et l'échange professionnel entre les intervenantes et intervenants a été encouragé. **Pourtant, l'engagement financier de la Confédération de 9 millions pour 5 ans est resté faible.** En avril 2018, le Conseil fédéral a décidé de réduire de 500'000 francs son soutien financier annuel et de renoncer à un rapport de suivi régulier de la pauvreté. La dynamique amorcée au niveau national dans la politique de prévention et de lutte contre la pauvreté s'estompe à nouveau et des objectifs contraignants manquent toujours.

> voir également : Moyens de mise en œuvre

Outre le manque de cadres institutionnels, la Suisse est également confrontée à de nombreux défis concernant les questions de contenu. **La situation est particulièrement difficile pour les personnes peu qualifiées, dont les emplois disparaissent progressivement.** Près de la moitié des bénéficiaires de l'aide sociale ne disposent pas d'une formation professionnelle post-obligatoire. **Les possibilités de rattraper une formation en tant qu'adulte sont insuffisantes** et la problématique concernant les moyens de subsistance durant la formation n'est pas résolue. Sans formation continue, les personnes ne sont pas en mesure de s'adapter aux progrès technologiques et elles sont de plus en plus souvent exclues du marché de travail en cas de licenciement. Les migrants et les migrantes dont les diplômes ne sont pas reconnus se trouvent également confrontés à des difficultés, tout comme les enfants issus de familles défavorisées. **Comme la scolarité débute relativement tard en Suisse,** l'inégalité des chances de départ ne peut être compensée ultérieurement. Les enfants issus de familles affectées par la pauvreté se retrouvent souvent confrontés à la pauvreté en tant qu'adultes.

> voir également : Travail décent

> voir également : Enjeux liés à la politique d'éducation

> voir également : Enfants et jeunes

Afin de percevoir un revenu assurant la subsistance, il est essentiel de pouvoir concilier la vie familiale et la vie professionnelle. Cependant, les possibilités de réaliser cette conciliation sont toujours insuffisantes en Suisse. En dépit des efforts consentis au niveau fédéral, il n'existe pas assez d'offres d'accueil extrafamilial et parascolaire abordables et disponibles. En cas de travail à horaires irréguliers, les structures d'accueil institutionnalisées pour les enfants telles que les crèches n'offrent pas de solution.

Tandis que les pays de l'OCDE dépensent en moyenne 2,3 % de leur produit intérieur brut pour les familles, la Suisse n'y investit que 1,5 %. **Dans notre pays, le fait d'avoir des enfants est un risque de pauvreté** et les familles monoparentales sont particulièrement menacées : une sur quatre y dépend de l'aide sociale. À Bienne, une sur deux en dépend.

> voir également : Enfants et jeunes

**Dans de nombreux cantons, la politique à taux d'imposition faible engendre une baisse des revenus fiscaux et par conséquent une hausse des mesures d'austérité.** L'aide sociale se voit désormais soumise à une pression croissante. Suite à des négociations politiques ardues, l'argument étant que l'aide sociale est trop coûteuse, les exigences pour l'octroi de cette aide (normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS) ont été renforcées et l'assistance matérielle a été réduite. Notamment les petits ménages, les jeunes adultes et les familles reçoivent moins d'argent pour leurs besoins quotidiens. Leur participation minimale à la société n'est souvent plus garantie. Par ailleurs, vu l'absence d'une loi nationale, les directives pour l'octroi de l'aide sociale varient au niveau cantonal. Les personnes affectées par la pauvreté bénéficient d'une aide financière variable en fonction du canton de leur domicile. Certains cantons réduisent d'ores et déjà leurs prestations d'aide sociale en dessous du minimum vital.

> voir également : Moyens de mise en œuvre

D'autre part, les ménages sont de plus en plus préoccupés par la hausse des coûts. **Les primes d'assurance-maladie représentent une dépense croissante du budget du ménage. Elles ont plus que doublé depuis 20 ans**, tandis que les cantons économisent sur les subsides individuels pour la réduction des primes. Les familles vivant juste au-dessus du seuil de pauvreté sont de plus en plus vulnérables. Leur accès aux prestations de santé se détériore. Aujourd'hui, une personne sur six renonce à une consultation médicale pour des raisons financières.

Les frais de logement représentent également une part croissante du revenu. 82 % des personnes affectées par la pauvreté dépensent plus de 30 % de leur revenu pour le logement.

> voir également : Santé pour toutes et tous

## Recommandations

En Suisse, la pauvreté reste un des plus importants défis sociopolitiques pour les décennies à venir. Les mesures institutionnelles suivantes sont urgentes :

1. La Confédération, les cantons et les communes se fixent l'objectif de réduire de moitié la pauvreté (ODD 1.2). Cet objectif sera défini dans la « stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté » élaborée en commun avec les organisations de la société civile et les personnes affectées par la pauvreté.
2. La Confédération renforce son engagement dans la prévention et la lutte contre la pauvreté en créant un centre national de compétences au niveau fédéral, qui regroupera les savoirs élaborés ainsi que les expériences pratiques liées au contexte de la pauvreté. Simultanément, elle encouragera l'échange entre les actrices et acteurs impliqués et élaborera un concept de monitoring national de la pauvreté.

Au niveau du contenu, l'accent sera mis sur les thèmes suivants :

3. La couverture des besoins vitaux sera réglementée de manière uniforme au niveau national. L'accès aux prestations de santé et aux logements abordables sera également garanti aux personnes affectées ou menacées par la pauvreté. Les familles seront soutenues par des prestations d'accueil extra-familial.
4. Des possibilités de formation seront garanties tout au long de l'existence. Ceci implique des programmes d'encouragement précoce pour tous les enfants, des offres de formations de rattrapage adaptées aux adultes et comprenant le financement des frais d'entretien, le libre accès à une formation continue à tous les niveaux professionnels ainsi que la reconnaissance des diplômes étrangers.
5. La vie professionnelle et la vie familiale seront conciliables. L'offre d'accueil extrafamilial et parascolaire couvrira la demande partout en Suisse. Les hommes et les femmes gagneront le même montant pour un travail égal et les travaux de soins non rémunérés (*care*) seront répartis de manière égalitaire.

## LITTÉRATURE COMPLÉMENTAIRE

Les chiffres sur la pauvreté en Suisse sont disponibles sur le site web de l'Office fédéral de la statistique : [Situation sociale, bien-être et pauvreté](#)

Knöpfel Carlo, Claudia Schuwey : [Nouveau manuel sur la pauvreté en Suisse](#). Éditions Caritas, Lucerne. 2014

Programme national contre la pauvreté : [www.contre-la-pauvrete.ch](http://www.contre-la-pauvrete.ch)

Prises de position de Caritas Suisse concernant la pauvreté sont disponibles sur le site web de [www.caritas.ch](http://www.caritas.ch)